

Séance du Conseil du 15 décembre 2022

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 247/2022

Fonds de concours pour la commune de Sainte Agnès

- Demande de retrait et de réaffectation du fonds de concours « investissements divers » délibération n° 06-2017, Travaux à la suite des intempéries de novembre 2019 – surcoût tronçon 2 route de la colline, Acquisition d'un véhicule pour les services techniques, Surcoût du mur du City stade, Achat d'un cache conteneurs 2021, Achat d'un cache conteneurs 2022, Installation d'horloges de temporisation pour l'éclairage public

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le neuf décembre deux mille vingt-deux s'est rassemblé dans la salle du conseil communautaire, 8 avenue Boyer à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Florent CHAMPION a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Etaient présents, pour les différentes communes :

<u>BEAUSOLEIL :</u>	M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE excusée donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, M. Alain DUCRUET, Mme Eléonore PATERNOTTE, excusée donne pouvoir à M. Edouard-Jean CURTET, M. Nicolas SPINELLI, excusé, Mme Danielle LISBONA, excusée donne pouvoir à M. Alain DUCRUET, M. Edouard-Jean CURTET, M. Stéphane MANFREDI
<u>BREIL-sur-ROYA :</u>	M. Sébastien OLHARAN
<u>LA BRIGUE :</u>	M. Daniel ALBERTI
<u>CASTELLAR :</u>	Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, excusée donne pouvoir à Mme Brigitte BRESCH
<u>CASTILLON :</u>	M. Olivier CHANTREAU, excusé donne pouvoir à M. Daniel ALBERTI
<u>FONTAN :</u>	M. Philippe OUDOT
<u>GORBIO :</u>	M. Paul COUFFET, excusé donne pouvoir à M. Patrick CESARI
<u>MENTON :</u>	M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT excusée donne pouvoir à M. Christian TUDES, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT excusée donne pouvoir à M. Jean-Claude ALARCON, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, excusée donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, M. Jean-Claude ALARCON, Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à M. Mathieu MESSINA, M. Nicolas AMORETTI, excusé donne pouvoir à M. Yves JUHEL, Mme Joanna GENOVESE (arrive à 17h16, avant le vote de l'affaire n°2), M. Florent CHAMPION, M. Anthony MALVAULT, excusé donne pouvoir à M. Stéphane MANFREDI, Mme Sandra PAIRE, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO excusée donne pouvoir à Mme Sandra PAIRE, M. Daniel ALLAVENA, excusé
<u>MOULINET :</u>	M. Guy BONVALLET
<u>ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN :</u>	M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD (arrive à 17h42 avant le vote de l'affaire n°30), M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, excusé donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE (arrive à 17h28 avant le vote de l'affaire n°13)
<u>SAINTE AGNES :</u>	M. Albert FILIPPI excusé
<u>SAORGE :</u>	Mme Brigitte BRESCH
<u>SOSPEL :</u>	M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO, excusée donne pouvoir à M. Jean-Mario LORENZI
<u>TENDE :</u>	M. Jean-Pierre VASSALLO
<u>LA TURBIE :</u>	M. Jean-Jacques RAFFAELE, excusé donne pouvoir à Mme Brigitte ALBERTINI, Mme Brigitte ALBERTINI

Date d'affichage : **21 DEC. 2022**

OBJET : **Fonds de concours pour la commune de Sainte Agnès**

- Demande de retrait et de réaffectation du fonds de concours
 « investissements divers » délibération n° 06-2017
- Travaux à la suite des intempéries de novembre 2019 – surcoût tronçon 2
 route de la colline
- Acquisition d'un véhicule pour les services techniques
- Surcoût du mur du City stade
- Achat d'un cache conteneurs 2021
- Achat d'un cache conteneurs 2022
- Installation d'horloges de temporisation pour l'éclairage public

RAPPORTEUR : **Mme Brigitte BRESC, Vice-Présidente**

Par courrier en date du 20 septembre 2022, la commune de Sainte Agnès a demandé le retrait d'un fonds de concours attribué lors de l'année 2017 et n'ayant pas abouti.

Le solde, d'un montant de 9 881,75 € sera réaffecté au financement de nouvelles opérations d'investissement.

Par délibérations en date du 14 avril 2021 et des 07 et 29 juin 2022, la commune de Sainte-Agnès a sollicité la CARF pour l'attribution des fonds de concours suivants :

- Travaux à la suite des intempéries de novembre 2019 – surcoût tronçon 2 route de la colline :

Projet estimé à :	26 170,39 € HT
. Subvention du Département	13 085,19 €
. Fonds de concours de la CARF	6 542,60 €
. Reste à la charge de la Commune	6 542,60 €

- Acquisition d'un véhicule pour les services techniques :

Projet estimé à :	22 561,66 € HT
. Subvention de la Région	500,00 €
. Subvention du Département	6 618,49 €
. Fonds de concours de la CARF	7 721,58 €
. Reste à la charge de la Commune	7 721,59 €

- Surcoût du mur du city stade :

Projet estimé à :	16 550,00 € HT
. Fonds de concours de la CARF	8 275,00 €
. Reste à la charge de la Commune	8 275,00 €

- Achat d'un cache conteneurs 2021 :

Projet estimé à :	7 360,00 € HT
. DETR	4 416,00 €
. Fonds de concours de la CARF	1 472,00 €
. Reste à la charge de la Commune	1 472,00 €

- Achat d'un cache conteneurs 2022 :

Projet estimé à :	9 265,00 € HT
. Fonds de concours de la CARF	4 632,50 €
. Reste à la charge de la Commune	4 632,50 €

- Installation d'horloges de temporisation pour l'éclairage public :

Projet estimé à :	2 898,50 € HT
-------------------	---------------

. Fonds de concours de la CARF	1 449,25 €
. Reste à la charge de la Commune	1 449,25 €

Ces sommes seront versées conformément au règlement d'attribution des fonds de concours approuvé par le Conseil Communautaire en date du 12 février 2007 qui précise à l'article 1 alinéa 2 « le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assuré hors subvention (y compris le fonds de compensation de TVA) par le bénéficiaire du fonds de concours (article L5216-5 du CGCT) » et sur présentation d'un état visé du Trésorier Municipal, faisant apparaître les dépenses et les subventions attribuées à la commune au titre de chaque opération.

Après avis favorables de la commission des finances du 28 novembre 2022 et du bureau communautaire du 02 décembre 2022,

Je vous demande de bien vouloir,

DECIDER du retrait du fonds de concours cité ci-dessus ;

DECIDER de l'attribution de fonds de concours à verser à la commune de Sainte Agnès destinés au financement de :

- Travaux à la suite des intempéries de novembre 2019 – surcoût tronçon 2 route de la colline, pour un montant de **6 542,60 €**
- Acquisition d'un véhicule pour les services techniques, pour un montant de **7 721,58 €**
- Surcoût du mur du city stade, pour un montant de **8 275,00 €**
- Achat d'un cache conteneurs 2021, pour un montant de **1 472,00 €**
- Achat d'un cache conteneurs 2022, pour un montant de **4 632,50 €**
- Installation d'horloges de temporisation pour l'éclairage public, pour un montant de **1 449,25 €**

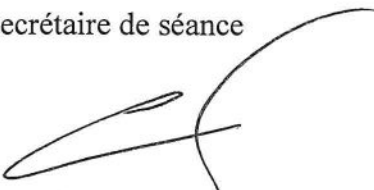
DIRE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022, précise que ces sommes seront versées conformément au règlement d'attribution des fonds de concours, approuvé par le Conseil Communautaire le 12 Février 2007 qui précise à l'article 1 alinéa 2 « le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assuré hors subvention (y compris le fonds de compensation de TVA) par le bénéficiaire du fonds de concours (article L5216-5 du CGCT) » modifié à l'article 3 le 12 mars 2009, et sur présentation d'un état visé du Trésorier Municipal, faisant apparaître les dépenses et les subventions attribuées à la commune au titre de chaque opération.

le Conseil Communautaire
après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance


Florent CHAMPION

Le Président,


Yves JUHEL

